

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	24	24

Date de la convocation :	le 17 mars 2017
Date d'affichage :	le 30 mars 2017

Séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, BÉRANGER Didier, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Absents excusés : Madame FOYART Khristine, Messieurs CARVALHO Patrice, DUPONT Michel, GRANIER Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Déploiement des Infrastructures de Charge pour Véhicules Électriques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-37,

Vu les statuts du SEZEO,

Considérant les enjeux environnementaux et le potentiel de développement des véhicules électriques dans l'Oise et la nécessité de déployer sur le territoire du SEZEO une offre de service public de recharge pour véhicules hybrides et électriques cohérente avec les plans de déploiement déjà initiés dans l'Oise et dans les départements voisins,

Considérant l'offre existante insuffisante sur le territoire du SEZEO,

Considérant le projet de déploiement présenté et notamment sa première étape à horizon 2020,

Considérant le dispositif d'aide au déploiement des infrastructures de recharge de l'ADEME, édition septembre 2016,

Le Président demande l'autorisation d'engager le déploiement de 51 points de charges en service d'ici le 31 décembre 2019 et informe que le dossier correspondant sera déposé auprès de l'ADEME.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

- **AUTORISE** le Président à engager le projet de déploiement de 51 points de charges sur le territoire du SEZEO dans la limite de 500 000 euros HT d'investissement et de prendre en charge les coûts d'exploitation associés,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

